

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2018/001
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL du 20 FÉVRIER 2018 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 14 février 2018

Présents : M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLIARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, M. Claude MOTTIER, Mme Isabelle LABICHE, Mme Michelle ROGER, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, Mme Marie-Ange AGUITON, Mme Nathalie BOUFFORT, M. Yannick MARCHAND, M. Christophe GUERIN, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, Mme Valérie DAVID, M. Guy ROULAND

Absents excusés: M. Henri-Jacques DEWITTE (Pouvoir à M. Denis LAPORTE), Mme Frédérique MARIE (Pouvoir à M. Serge DALLAIN), Mme Anne GLENAT, M. Rodolphe PAIN, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Marie-Gabrielle CARNET (Pouvoir à M. Guy ROULAND)

Absents: M. Éric DEWILDE, M. Sébastien MAGAT

Secrétaire de séance : M. Yves SAMSON

- o O o -

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 est approuvé.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux

M. Louis BELLIARD, adjoint délégué

↳ Résidence Jean-Claude BRAULT:

L'avancement des travaux est ralenti par les intempéries (taux d'humidité trop important pour certains travaux de finition).

La pose des papiers peints se fera en tout dernier pour ne pas avoir de décollements – Compter 2,5 jours de travail par logement soit un mois pour les 10 logements.

Bande A – Côté rue du Bois:

Electricité branchement en cours – Câble liaison passé pour les logements 1/2/3/4 – Peinture des plinthes et teinte limon escalier en cours.

Bande B – Côté terrain communal:

Peinture et plomberie en finition – Travaux de carrelage et faïence en cours.

Bande C – Côté rue du Docteur Tizon:

Plomberie et chauffage suivant avancement du plaquiste – Electricité: intervention pour passage avant fermeture des cloisons.

VRD:

Démarrage des travaux cette semaine.

↳ Réunion de la commission "Voies et réseaux – Fibres" le 05 février 2018:

Ont été étudiés les points suivants:

- o Demande de Me PONS concernant l'accès à sa propriété par le parking du Plat d'Etain

- Chemin de la Gare: problème de passages fréquents de véhicules et bordures gênantes
- Demande de Mme POTEAU relative à une sortie résidence Saint-Yves
- Réfection de la tête du mur mitoyen Me PONS/Jardin du Plat d'Etain
- Clôture enceinte sportive du terrain d'honneur de football

↳ **Installations sportives USD:**

Vestiaires: Pose de deux lavabos et deux miroirs – Porte du couloir en commande avant pose par les services techniques.

Eclairage du terrain d'honneur réalisé – Réglages à effectuer – Mise en service 250 lux.

↳ **Plateau surélevé rue du Général Leclerc:**

Réalisé ce jour.

↳ **Camping municipal – Mise en place d'une borne pour les camping-cars:**

Démarrage des travaux de terrassement et raccordement cette semaine – Mise en place d'alvéoles dans les espaces de stationnement des véhicules afin de stabiliser le terrain.

↳ **Radar pédagogique:**

Mise en place du radar mobile route de Saint-Laurent – Il est fixé par collier sur un candélabre – Son autonomie en énergie sera contrôlée avant implantation rue de Les Chéris.

↳ **Parking du Plat d'Etain:**

Les travaux de rénovation, à réaliser par l'entreprise LTP LOISEL, démarreront en avril.

↳ **Salle Louis ALLAIN à Les Chéris:**

Isolation du plafond terminée – Trappe posée pour accès à la VMC et aux combles.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

2018-02-01: Personnel communal – Suppression de poste

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 07 décembre 2017,

Le conseil municipal à l'unanimité décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

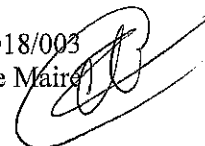
2018-02-02: Participation au financement de la protection sociale complémentaire

Par délibération du 28 février 2013 le conseil municipal de Ducey a décidé de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Le 14 janvier 2016, l'assemblée délibérait pour étendre cette participation à l'ensemble des agents relevant de la commune nouvelle.

Le conseil municipal est toutefois désormais appelé à préciser que le bénéfice de cette participation n'est accordé qu'aux fonctionnaires titulaires et stagiaires; les agents non titulaires de droit public et les agents de droit privé n'étant pas retenus pour bénéficier de cet avantage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité confirme que le bénéfice de la participation au financement de la protection sociale complémentaire n'est accordé qu'aux seuls fonctionnaires titulaires et stagiaires.



2018-02-03: Remboursement de frais de mission

Les jeunes Corentin RENOUE et Ronan JUMEL ont été recrutés pour 8 mois par la mairie dans le cadre d'un contrat de service civique.

Dans le cadre de ce contrat, la commune avait l'obligation de faire suivre une formation civique et citoyenne aux intéressés. Par ailleurs ces derniers devaient être détenteurs du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Après la formation civique et citoyenne, ils ont donc suivi la formation au PSC1 qui s'est déroulée à Saint-Lô.

La participation à cette formation a généré des frais de transport et de repas arrêtés comme suit:

- 51,13 € pour les frais de transport au bénéfice de Monsieur Corentin RENOUE
- 29 € pour les frais de repas répartis à hauteur de 14,50 € pour chaque jeune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au versement des sommes susvisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux versements susvisés.

2018-02-04: Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal

Monsieur le Maire indique que le compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" est subdivisé de la manière suivante:

6541 - "Créances admises en non-valeur": Elles peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune

6542 – "Créances éteintes": aucune action en recouvrement n'est possible

Dans ce cadre, le Trésorier propose:

- d'admettre en non-valeur des pièces pour un montant total de 2 207,47 € (580,38 + 1 627,09)
- d'admettre en créances éteintes des pièces pour un montant total de 212,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 2 207,47 € et en créances éteintes la somme de 212,16 € - Des crédits suffisants seront inscrits aux articles 6541 et 6542 du budget principal 2018.

2018-02-05: Achat de terrain à Madame LAIR Annick

Madame LAIR Annick est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 48 sur le territoire de la commune déléguée de Ducey. Cette parcelle jouxte dans sa partie nord les ateliers municipaux qui ont quelque peu débordé sur ce terrain dans un décrochement, en déposant des matériaux sur une dalle existante.

Aussi la commune a-t-elle proposé à Madame LAIR l'acquisition pour partie de la parcelle susvisée (environ 750 m²), ce que l'intéressée a accepté moyennant un prix de 3 € le m²; les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal son accord pour la réalisation de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- D'accepter l'acquisition pour partie (environ 750 m² à détacher en partie nord) de la parcelle cadastrée section AH n° 48 appartenant à Madame LAIR Annick
- D'accepter le prix de 3 € le m² pour cette transaction foncière et la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre du bornage
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce utile à la réalisation de cette acquisition et notamment la signature de l'acte dont la rédaction sera confiée à Maître POLIDORI et Maître TEISSIER, notaires à DUCEY commune déléguée de DUCEY-LES CHÉRIS

2018-02-06: Subventions 2018 (article 6574)

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal à l'unanimité (sauf abstentions mentionnées au regard des associations concernées) attribue les subventions pour 2018 comme suit:

SUBVENTIONS 2018 - Article 6574				
	Vote 2017	Proposition 2018	Vote 2018	Observations
ACPG CATM TOE DUCEY	293	293	293	
ACPG ONAC	48	0	0	L'association a donné la possibilité de ne pas accorder de subvention
A.D.M.R.	250	250	250	
A.D.P.C.R. Caen-Saint-Lô-Rennes	28	28	28	
Amicale personnel communal	1 212	1 212	1 212	
Aménagement du Temps de l'Enfant				
USEP (déplacements)	4 000	4 000	4 000	
Musique Expérience (animation activités)	2 591	2 650	2 650	
OGEC Les Saints Pères (activités)	540	540	540	
Amis du Barrage (les)	200	200	200	
APAEIA (enfants inadaptés Avranchin)	74	74	74	
APE DES ECOLES PUBLIQUES 288 élèves en sept. 2017 EM 122 - EP 166 Voyages, loisirs divers Pour mémoire 17,86€ de 2014 à 2017 Maintien à 17,86 €	4 786	5 144	5 144	
Association hippique de la Baie	80	80	80	Si production du bilan
AVENIR TENNIS DE TABLE				
Fonctionnement	1 233	1 233	1 233	
Animateur (cf convention)	3 851	4 264	4 264	
Subv Tournoi du 1er Mai	150	150	150	
BADMINTON Association ducéenne				Si production du bilan
Fonctionnement	80	80	80	
Animateur (cf convention)	3 851	4 264	4 264	
BAIE MUSIC				
Fonctionnement	2 814	2 814	2 814	
CHASSE DUCEY LES CHERIS	357	357	357	
Chœurs en Sélune	500	500	500	
Club 3ème âge CD Ducey	465	465	465	Si production du bilan

Club du 3ème âge CD Les Chéris	350	0	0	L'association ne sollicite pas de subvention en 2018
Club Omnisport Ducey et Environs				
Fonctionnement	80	80	80	
Collège				
Sorties et voyages pédagogiques (Foyer Socio Educatif)	3 660	3 660	3 660	
Cours de secourisme (Foyer Socio Educatif)	1 000	1 000	1 000	
Association sportive du collège (matériel)	610	610	610	
APE	200	200	200	
Comité des fêtes CD Les Chéris (CAC50)	500	500	500	
Comité de jumelage Ducey/Laichingen	3 050	3 050	3 050	
Coopérative scolaire de l'école primaire de Ducey (fournitures pour soutien scolaire aux élèves en difficulté)	155	155	155	
Courses cyclistes Ducey	1 840	1 840	1 840	
Cyclotouristes Ducey				
Fonctionnement	725	725	725	
Ecole	541	541	541	
Subvention exceptionnelle (CC Fleurette)		150	150	
CROIX ROUGE	69	69	69	
Donneurs de sang bénévoles du Sud Manche	700	700	700	
DUCEY FESTIV				
Fonctionnement	4 774	4 774	4 774	
Réception mairie fête août	632	632	632	
Repas musiciens fête août	455	455	455	
Char de la reine	1 738	1 738	1 738	
Fleurs de la mémoire (Les)	53	53	53	
GYM DUCEY				Abstention de Mme BELLOIR
Fonctionnement	80	80	80	
Histotheque Jean Vitel	961	961	961	
JOGGEURS DE DUCEY				Abstention de M. MARCHAND
Fonctionnement	80	80	80	
Organisation 10 Kms de Ducey	1 242	1 242	1 242	
Subvention exceptionnelle (CC Fleurette)		150	150	
JUDO CLUB	1 160	1 160	1 160	
Ligue Nationale contre le cancer, Comité de la Manche	50	50	50	
Lire et faire lire dans la Manche	100	100	100	Si convention
Musique Expérience - Fête de la Musique le 16 juin 2017	1 000	0	0	

Musique Expérience - 40ème anniversaire (incluant fête de la musique)		5 000	5 000	
Musique Expérience - Organisation forum des associations	1 800	1 800	1 800	
PECHE "LA DUCEENNE"	222	222	222	
PETANQUE DUCEENNE (La)				
Fonctionnement	195	195	195	
Subvention exceptionnelle (CC Fleurette)		150	150	
Prévention routière	108	108	108	
Rail miniature - Subvention exceptionnelle (CC Fleurette)		150	150	Abstention de M. SAMSON
Rencontres des Arts				
Fonctionnement	300	300	300	
Organisation expo	300	300	300	
Secteur d'Actions InterGénérationnelles de la Baie (SAIG)	700	0	0	L'association ne sollicite pas de subvention en 2018
SECOURS CATHOLIQUE	108	108	108	
Sélune Culture et Patrimoine				
Fonctionnement	80	80	80	
Subvention exceptionnelle (CC Fleurette)		200	200	
Soins palliatifs Sud Manche	50	50	50	
TENNIS CLUB DUCEEN				
Fonctionnement	849	849	849	
Animateur (cf convention)	7 702	8 347	8 347	
U.C.I.A.D. DUCEY				
Fonctionnement	968	968	968	
Union Sportive Ducéenne Convention 01/01/2014 au 31/12/2018				
Fonctionnement	4 774	4 774	4 774	
Animateur (cf convention)	17 330	19 189	19 189	
Tournoi interrégional	636	636	636	
Progression équipe Fanion	4 000	4 000	4 000	
Si maintien en R1 ou R2				
VELOCITE - Ducey sur parcours convergence vélo	30	0	0	Pas de demande
Images en Baie (ailes de Caius)	500	0	0	
Le Mois de la Photographie	0	2 000	2 000	Pour mise en œuvre d'une exposition estivale
TOTAL GENERAL	93 860	102 779	102 779	
Arrondi à		104 000	104 000	

Subvention supérieure à 23 000 €/an implique établissement d'une convention (loi 2000-321 du 12 avril 2000 + décret 2001-495)

Subventions versées anciennement par CDC Ducey et compensées via l'attribution de compensation



2018-02-07: Service "Fourrière" 2018

En application de la convention signée le 02 mars 2016, l'association Passerelles Vers l'Emploi a adressé à la mairie une facture pour la prestation servie en 2018. Cette prestation est assurée moyennant le versement d'une participation de la commune portée à 0,49 € par habitant au lieu de 0,47 € prévu initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le règlement de cette participation au titre de l'année 2018 arrêtée à 1 376,90 € (2810 X 0,49).

2018-02-08: Fédération Française des Villages Etapes - Participation 2018

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au budget 2018 de la participation suivante:

(Article 6554): Contributions aux organismes de regroupement

Fédération Française des Villages Etapes: 3 363,36 €

2 548 habitants X 1,14 € pour le fonctionnement = 2 904,72 €

2 548 habitants X 0,18 € pour la communication = 458,64 €

Monsieur le Maire précise que le réseau de villages étapes se développe en France. De 56 villages étapes aujourd'hui, ce nombre devrait atteindre de 80 à 100 d'ici 2025.

2017-02-09: Crédits 2018 pour fournitures scolaires au profit des écoles maternelle et élémentaire

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal à l'unanimité:

Accorde un crédit de 42,76 € (maintien crédit de 2014 à 2017) par élève pour l'achat de fournitures scolaires, soit:

Pour l'école maternelle: 122 élèves X 42,76 € = 5 217 €

Pour l'école élémentaire: 166 élèves X 42,76 € = 7 098 €

La somme de 12 315 € sera inscrite à l'article 6067 du budget Principal 2018.

2018-02-10: Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Ducey-Les Chéris – Année 2018

Communes de Crollon, Marcilly et le Mesnil Ozenne

Monsieur le Maire invite Monsieur SAMSON à présenter les modalités de calcul de la participation des communes susvisées aux charges de fonctionnement des écoles de Ducey-Les Chéris.

La méthode de calcul retenue est celle appliquée par la Préfecture en 2007 dans le cadre d'une procédure d'arbitrage.

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal fixe à l'unanimité la participation des communes de Crollon, Marcilly et le Mesnil Ozenne comme suit pour 2018:

CROLLON	3 élèves	2 898,03 €
MARCILLY	8 élèves	7 800,55 €
LE MESNIL OZENNE	7 élèves	6 772,61 €
TOTAL	18 élèves	17 471,19 €

2018-02-11: Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Ducey-Les Chéris – Année 2018

Communes de Lapenty, Saint-Loup et Tanis

Monsieur le Maire invite Monsieur SAMSON à présenter les éléments financiers ayant servi au calcul du montant moyen de la participation par élève aux frais de fonctionnement des écoles de Ducey-Les Chéris.

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal à l'unanimité fixe la participation 2018 à 975,07 € par élève.

Les sommes suivantes seront réclamées aux communes de Lapenty, Saint-Loup et Tanis, dont des enfants, résidant sur leur territoire, fréquentent les écoles de Ducey.

LAPENTY	1 élève	975,07 €
SAINT-LOUP	3 élèves	2 925,21 €
TANIS	1 élève	975,07 €
TOTAL	5 élèves	4 875,35 €

2018-02-12: Ecole des Saints-Pères – Contrat d'association 2018

Le montant attribué à l'école des Saints-Pères dans le cadre du contrat d'association est fixé, en application de l'article R442-44 du code de l'éducation, par référence au coût moyen d'un élève des classes correspondantes de l'école publique.

Il en résulte que la participation de la commune s'établit pour 2018 à un montant de 60 370,77 € décomposé comme suit:

27 élèves en maternelle domiciliés à Ducey-Les Chéris	27 X 1 654,58 €	44 673,66 €
33 élèves en primaire domiciliés à Ducey-Les Chéris	33 X 475,67 €	15 697,11 €

A l'unanimité, la commission des finances entendue, le conseil approuve le montant de cette participation qui sera inscrite à l'article 6558 du budget.

2018-02-13: Camping municipal – Tarifs pour les camping-cars

Par délibération du 19 septembre 2017 le conseil municipal a approuvé l'aménagement de la partie basse du camping pour l'accueil à l'année de 12 camping-cars; la partie haute du camping restant quant à elle réservée aux tentes et caravanes qui seront accueillies uniquement en juillet et août.

L'aménagement de la partie basse comprend la mise en place d'une borne de services (eau, électricité, vidanges) qui est en cours d'installation.

Il convient donc de fixer désormais les tarifs applicables aux camping-cars dès mise en service de la borne susvisée.

Pour mémoire, le conseil municipal avait fixé à 9,60 € le forfait camping-car (emplacement pour 2 personnes et électricité) qui donnait accès à l'ensemble des installations ouvertes aux usagers du camping.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif pour les mois de juillet et août, les personnes en camping-cars ayant accès à l'ensemble des sanitaires ouvert aux campeurs.

Pour les autres mois de l'année, Monsieur le Maire propose en accord avec la commission des finances, de fixer l'accès à chaque service à 2,00 €.

La grille de tarifs pour le camping serait donc la suivante dès mise en service de l'espace de stationnement des camping-cars:

Tente ou caravane	
Campeur	3,15 €
Enfant jusqu'à 7 ans	1,85 €
Emplacement	1,65 €
Véhicule	0,80 €
Electricité	2,15 €
Camping-car	
Forfait camping-car en juillet et août (emplacement, 2 pers., élect)	9,60 €
Service Eau à la borne – 10 mn – (paiement CB)	2,00 €
Service électricité à la borne – 55 mn – (paiement CB)	2,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs susvisés.

2018-02-14: Borne camping-car – Paiement carte bleue – Commissionnement par carte bleue

Dans le cadre de la mise en place de la borne camping-car dans le camping municipal et afin d'instruire le dossier relatif à l'acceptation des paiements par carte bleue, il appartient au conseil municipal de délibérer sur le coût du commissionnement par carte bleue.

Ainsi pour toute transaction inférieure ou égale à 20 €, s'appliqueront par paiement CB: une commission proportionnelle de 0,20 % + une commission fixe de 0,03 €.

Pour toute transaction supérieure à 20 €, s'appliqueront par paiement CB: une commission proportionnelle de 0,25 % + une commission fixe de 0,05 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte les coûts susvisés et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la borne camping-car.

2018-02-15: Défense Extérieure Contre l'Incendie – Contrôle des hydrants

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise son nouveau cadre juridique, notamment l'arrêté préfectoral du 22 février 2017 fixant le nouveau règlement départemental.

Ce règlement précise l'organisation du contrôle périodique à la charge de la collectivité:

"Sous l'autorité du Maire, un dispositif de contrôle technique est mis en place par le service public de DECI chargé de la gestion du réseau d'eau afin de garantir la mise à disposition permanente des prises d'eau. Ce contrôle technique est réalisé selon une périodicité préconisée de 3 ans, qui ne devra jamais excéder 5 ans.

Les actions de maintenance (entretien, réparation) sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des hydrants.

Les contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer la capacité des hydrants. Ils comprennent des contrôles de débit et de pression et des contrôles fonctionnels (ouverture, fermeture) qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de leur étanchéité ainsi que de leur bonne accessibilité".

Monsieur le Maire informe que cette prestation pourrait être confiée au SDEAU50 sous la forme d'une convention qui prévoit 3 types de prestations:

- P1: La réalisation du contrôle périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydrants
- P2: Une visite annuelle destinée à s'assurer de la capacité opérationnelle de chaque appareil
- P3: Un contrôle de la bonne alimentation des réserves incendie alimentées par le réseau d'eau

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le projet de convention avec la convocation à cette séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- De fixer la périodicité des contrôles techniques sur les hydrants de la commune à 3 ans
- De confier par convention le contrôle technique des points d'eau incendie au service de l'eau potable SDEAU50 – CLEP Baie Bocage
- De retenir la prestation P1 uniquement
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEAU50

2018-02-16: Portage des repas – Convention avec la maison de retraite DELIVET

A la demande des services de la trésorerie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer les termes de la convention pour le portage de repas à domicile conclue entre la commune et la maison de retraite le 09 octobre 2002.

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les grandes lignes de cette convention (confection des repas et fixation du prix par la maison de retraite, transport des repas en valises, fourniture du véhicule et mise à disposition du conducteur par la commune, reversement à la commune d'un pourcentage des recettes chaque semestre...),

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme et valide les dispositions contenues dans la convention signée le 09 octobre 2002.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Borne camping-cars pour le camping municipal

AIRE SERVICES – CONCARNEAU – 29 900 – 12 000,00 € H.T.

Devis signé le 13 décembre 2017

Maintenance du parc extincteurs et système sécurité incendie

SAS LEMOUCHER – MARCEY LES GREVES – 50 300

Contrat d'une durée de 5 ans (2018/2022) – Estimation sur les 5 ans: environ 4 500 € H.T.

Contrat signé le 08 janvier 2018

↳ **Pôle santé rue de Les Chéris – Nom:**

Les services de la communauté d'agglomération ont demandé un nom pour le futur pôle santé qui doit ouvrir en mai prochain; tous les espaces étant réservés.

S'agira-t-il d'une maison de santé? D'un pôle de santé? D'un espace de santé?

Personnalisera-t-on cette désignation avec le nom d'une personne célèbre de Ducey, de rue, un thème....?

En tout état de cause il faut veiller à choisir un nom qui ne porte pas à confusion avec l'actuelle maison médicale rue du Plat d'Etain.

Après échanges les élus proposent de dénommer la structure "Espace services et santé".

Monsieur le Maire propose aux conseillers une visite des lieux. La date retenue est le lundi 19 mars 2018 à 19H00 – Rendez-vous sur site.

↳ **Revue Le courrier du Parlement – Numéro hors-série de février 2018:**

Présentation du numéro consacré à la communauté d'agglomération, consultable dans le bureau de Mme LETROUIT.

↳ **Les Chéris – Saint Valentin:**

Monsieur le Maire adresse toutes ses félicitations à Madame Nadège DELAHAYE pour la décoration du bourg de Les Chéris à l'occasion de la Saint Valentin.

↳ **Page facebook – Animations du pays ducéen:**

Monsieur le Maire indique qu'en partenariat avec l'association Sélune, Culture et Patrimoine la commune a ouvert une page facebook pour annoncer les différentes animations proposées sur le territoire.

L'ouverture et le suivi de cette page sont assurés par Mme Lysiane QUEVA, agent administratif de la mairie.

Monsieur le Maire invite donc les élus à faire connaître à la mairie les animations se déroulant sur le territoire.

↳ **Agenda:**

- Jeudi 15 mars 2018 à 17H30 en mairie de Ducey-Les Chéris: réception des collégiens de Laichingen
- Dimanche 18 mars 2018 – 10 km de Ducey – Départ route de Saint Laurent
- Jeudi 22 mars 2018 à 20H30 en l'église de Ducey: concert solidaire orgue et trompette au profit de l'association "L'arbre médicinal" (implantation de dispensaires au nord-est de l'Inde)
- Mardi 27 mars 2018 à 18H00: Municipalité suivie à 18H30 d'une commission des finances
- Mardi 03 avril 2018 à 20H30: Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Les 16 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2018-02-01 à 2018-02-16.

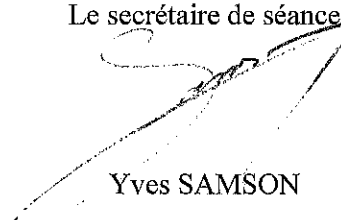
- o O o -

Le Maire



Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance



Yves SAMSON

2018/012
Le Maire

M. Denis LAPORTE		Mme Frédérique MARIE	Excusée Pouvoir à M. Serge DALLAIN
M. Serge DALLAIN		Mme Nathalie BOUFFORT	
M. Louis BELLIARD		M. Sébastien MAGAT	Absent
M. Franck DALLAIN		Mme Anne GLENAT	Excusée
M. Yves SAMSON		M. Yannick MARCHAND	
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Christophe GUERIN	
M. Claude MOTTIER		M. Cyril SIRRE	
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	Excusé
M. Henri-Jacques DEWITTE	Excusé Pouvoir à M. Denis LAPORTE	M. Olivier GUILLOCHE	Excusé
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX		Mme Marie-Gabrielle CARNET	Excusée Pouvoir à M. Guy ROULAND
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	
M. Éric DEWILDE	Absent	M. Guy ROULAND	
Mme Marie-Ange AGUITON			

Publication le **23 FEV. 2018**